

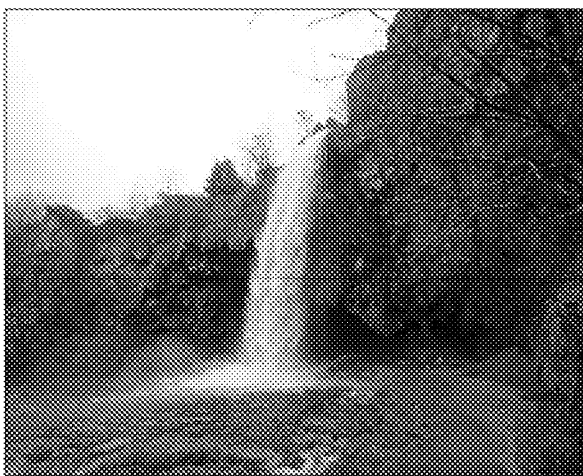
## Grand angle

## À Salles-la-Source, des questions en cascade

Environnement. L'association «Ranions la Cascade!» manifesterait samedi devant la préfecture pour marquer le 5<sup>e</sup> anniversaire de sa création. L'occasion de dénoncer «blotages et abus de droit».

Quiconque se penche un tant soit peu sur le très volumineux dossier qui entoure la cascade de Salles-la-Source ne peut pas ne pas se poser la question suivante : qu'est-ce qui bloque ?

Deux réponses s'offrent alors à son choix : «L'administration a horreur de se dédire», note d'abord Bernard Garvais, président de l'association «Ranions la Cascade!». Mais le même ne peut non plus exclure les jeux d'influence qui semblent manifestement entourer ce dossier. Ces deux hypothèses, explique Bernard Garvais, peuvent être complémentaires... Quoi qu'il en soit, quand on reprend l'histoire de la centrale hydroélectrique de Salles-la-Source on prend en compte certaines décisions qui ont pu être prises au niveau ministériel, on ne peut écarter ni l'une ni l'autre hypothèse (lire ci-dessous et ci-contre). Et alors que cela fait déjà cinquante ans que «Ranions la Cascade!» se livre à une bataille acharnée sur les fronts tant administratif et juridique, les blocages restent puissants à tous les niveaux. Pourtant l'association a réussi à rallier à sa cause la plupart des habitants de



La cascade de Salles-la-Source ne connaît pas tout le temps un tel débit... (1)

Salles-la-Source (il est vrai que le contentieux entre ceux-ci et l'exploitant remonte à l'origine même de la centrale), mais à obtenir aussi le soutien de la totalité des élus locaux ou nationaux dont les mandats s'inscrivent sur ce territoire.

## Des engagements non tenus

Autant les premiers que les seconds ne comprennent pas d'avantage ce que Bernard Garvais pointe comme «un déni de démocratie». «C'est désespérant!», s'exclame

par exemple le maire Jean-Louis Alibert, qui attend toujours les réponses qu'à la préfecture comme au ministère de l'environnement, ou lui avait promises dans un délai de quelques semaines. C'était il y a six mois devant le préfet, et bientôt un au au ministère de l'Environnement... Le maire s'apprête d'ailleurs à écrire au préfet pour se rappeler à son bon souvenir. «Il faut une réponse aux engagements pris! Tout ceci n'est pas normal d'un point de vue démocratique!».

», enchaîne la conseillère départementale du canton Aube Garben-Toussat. «Je ne comprends pas cet immobilisme», déplore à son tour le député Yves Cassi. Et y ajoutant juste un petit détail : «On attend une décision politique, mais il est vrai que celle-ci peut être plus délicate à prendre en raison des procédures juridiques en cours.» Le député, cependant, s'engage à «relancer le ministère dans les plus brèves délais.»

## «État de droit»

En revanche, lorsqu'on sollicite le préfet afin de savoir au moins dans quels délais les engagements pris seront tenus, le service de communication se limite à cette réponse lapidaire : «Malheureusement, nous n'avons pas d'information à vous donner pour le moment.» Voilà aussi pourquoi, au fur et à mesure que l'association «Ranions la Cascade!» s'est mise à tirer les fils d'un dossier on s'enchevêtrement et s'accroît tant d'irrégularités, une conviction peu à peu s'est imposée. Ce dossier, souligne aujourd'hui Bernard Garvais, ne se finit pas à un combat mené par des habitants voulant reprendre la main sur ce cher patrimoine que représente leur fumée et il est vrai magnifique cascade lorsqu'elle coule... C'est, bien au-delà, insurmontable. «un combat mené par des citoyens qui exigent que soit respecté l'État de droit!»

## Historique

1896. Construction du barrage sous la faïence qui surplombe la partie haute du village et installation de la conduite forcée alimentant l'usine hydroélectrique située 130 m en contrebas.  
1939. Le ministère des Travaux publics constate l'illégalité de cette centrale et met en demeure la société exploitante de régulariser.  
1948. Le Conseil d'État déclare l'installation illégale, mais le préfet de l'Aveyron ne fait pas appliquer cette décision.  
1961-1962. La société hydroélectrique (SH-VSS) dépose avec succès une demande d'autorisation auprès de la préfecture.  
1968. Le Tribunal administratif de Toulouse annule cet arrêté préfectoral.  
1973. Demande de concession, accordée en 1980.  
2005. Date limite de dépôt du dossier de fin de concession.  
2005. Fin de la concession.  
2006. Signature d'une convention secrète entre la société et l'État instaurant «un délit glissant» allant de 2006 à 2012.  
2010. Ouverture d'une enquête publique et création de l'association «Ranions la Cascade!».

## Sur le front - très encombré - de la justice

Six procédures ouvertes au cours de ces cinq dernières années, dont quatre toujours en cours... La cascade de Salles-la-Source n'a jamais autant occupé les préfets de multiples juridictions parmi lesquelles divers tribunaux administratifs, le tribunal de grande instance, la Cour d'Appel, sans oublier les inévitables saisies de la Commission d'accès aux documents administratifs (Cada)...

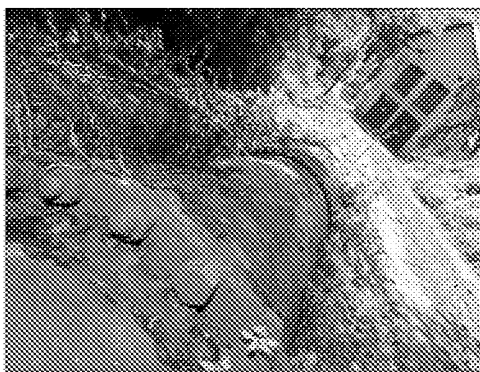
Autant de dossiers portés pour l'essentiel par l'association «Ranions la Cascade!», mais aussi par l'exploitant de l'usine hydroélectrique lui-même, et enfin par un propriétaire refusant un droit de servitude à l'exploitant. Du côté de l'association, celle-ci peut se vanter d'avoir déjà réussi à se prévaloir à obtenir un avis favorable de la Cada, face à la préfecture ou à l'administration qui refusait de lui remettre divers documents dont certains de la plus haute importance quant au

droit de turbiner que défend pour sa part l'exploitant de la micro-centrale. L'association a par ailleurs gagné deux procès devant le tribunal administratif face au ministère de l'Environnement d'une part, et contre la préfecture de l'Aveyron d'autre part, qui après avis favorable de la Cada refusait néanmoins de communiquer diverses pièces administratives pourtant déterminantes quant au droit de turbiner.

Parmi celles-ci, on citera en particulier le dossier de fin de concession qui devait impérativement être remis à l'administration avant la fin 2002 et dont il s'est avéré qu'il n'existait pas! Deux autres dossiers portés par l'association sont toujours en cours, portant sur deux recours devant le tribunal administratif, dont un, essentiel, sur le fond, demandant l'arrêt de l'exploitation suite à une mise en demeure du préfet de faire cesser cette exploita-

tion, et restée à ce jour sans réponse. De son côté, la commune de Salles-la-Source a poursuivi l'exploitant Jean-Gérard Guibert pour lui demander de s'acquiescer de la redevance municipale impayée depuis 2005 (150 000 €). La municipalité a gagné en première instance, mais l'exploitant a interjeté appel en s'appuyant sur «une convention secrète» qu'il avait signée en 2006 avec la préfecture de l'Aveyron. Le dossier n'est pas encore revenu devant la Cour. Il faut enfin citer le cas d'un particulier qui dénonce l'absence de servitude en bonne et due forme autorisant l'exploitant à faire passer sous terre, chez lui, une partie de la conduite forcée qui alimente la centrale. Le particulier a gagné en première instance, mais le concessionnaire a interjeté appel, et cela fait bientôt trois ans que l'on attend que l'affaire arrive en audience...

## Jean-Gérard Guibert reste persuadé de son bon droit



L'usine hydroélectrique et, au premier plan, sa conduite forcée.

tion dans ses bones. S'il n'emploie pas l'expression, c'est en tout cas l'impression qu'attend donner le concessionnaire Jean-Gérard Guibert.

Depuis 1996, c'est lui qui exploite l'usine hydroélectrique située au plus haut du village et dans laquelle débouche la conduite forcée détournant, tout en haut du village, une partie de l'eau qui selon les opposants devrait n'alimenter que la fameuse cascade.

«Depuis 1996, la cascade n'a jamais été aussi bien alimentée, et en tout cas on respecte un débit minimum conforme aux obligations légales», tient-il d'ailleurs à dire d'emblée. Et, ajoute-t-il, «depuis la rénovation totale de la centrale en 1997, celle-ci ne fonctionne que si la cascade coule.»

Le front juridique passablement encombré qui se dresse plus que jamais devant lui ne paraît donc pas l'inquiéter. De fait, il ne voit qu'un seul petit obstacle qui pourrait l'empêcher de continuer à exploiter son usine, à savoir celui d'un droit de servitude lié au passage d'une partie de la conduite chez une propriétaire que n'a vu plus.

Mais il ne doute pas pour autant. «L'interdiction du préfet devrait être signée dès qu'un accord réglé ce problème qui est apparu à la suite des réserves émises par un propriétaire qui n'en avait pourtant jamais fait avant.» Jean-Gérard Guibert semble donc considérer cet obstacle comme mineur, et il se projette déjà dans l'après, quand l'autorisation préfectorale de turbiner lui permettra, assure-t-il, «d'optimiser la production.»

## Une manif samedi à Rodez

Pour marquer son 5<sup>e</sup> anniversaire, l'association «Ranions la Cascade» organise samedi matin une manifestation à Rodez. Celle-ci débutera à 10h30 sur le carrefour Saint-Etienne où sera installé le «petit musée d'une grande armée», destinée à illustrer de manière humoristique les multiples violations du droit entourant, selon les opposants, ce dossier. Mais pour dénoncer aussi l'inertie sinon le soutien de l'administration envers l'exploitant de la centrale hydroélectrique. Puis, à 11h30, les opposants, qui espèrent être rejoints par leurs nombreux soutiens, entendront se placer devant la préfecture pour scander, au son des casseroles, «assez triche!».

